

Le 26 juillet 2022

Cher membre du Sénat,

C'est empreint d'un sentiment d'urgence que je vous écris au nom du Comité spécial sur la politique linguistique (CSPL) (en anglais, *Task Force on Linguistic Policy*), groupe fondé en juin 2021 pour défendre les droits civils et les protections de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Au CSPL, nous sommes très préoccupés par le projet de loi 96, lequel a été adopté récemment par le gouvernement du Québec de la Coalition Avenir Québec (CAQ), de même que par le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral.

Le projet de **loi 96** fait du français la seule langue officielle commune de la « nation » québécoise. Dans ce contexte, il y a suppression de toutes les langues autres que le français, et des sanctions sévères seront infligées en cas de non-conformité. Comme un bon nombre de dispositions du projet de loi 96 sont potentiellement inconstitutionnelles, le recours préventif aux dispositions de dérogation au Canada et au Québec a été invoqué pour outrepasser les garanties fondamentales de la Charte. S'il est un fait préoccupant pour tout législateur fédéral, c'est que le projet de loi 96 s'arroge de compétences fédérales (marchés du travail, marques de commerce, entre autres), et vise à modifier la Loi constitutionnelle de 1867.

Nos réserves à l'égard du projet de loi 96 s'articulent autour de trois thèmes, sans toutefois s'y limiter :

1. Le projet de loi 96 se veut une restructuration fondamentale et illégitime de notre société, de notre province et de notre pays.
2. Le projet de loi 96 vise l'éradication de l'anglais dans les communautés et les institutions au Québec.
3. Le projet de loi no 96 porte atteinte aux droits civils et humains, de même qu'aux libertés fondamentales de l'ensemble des Québécois et des Québécoises, peu importe leur langue maternelle, leur préférence en matière de langue officielle et leur origine ethnique. Il compromet, en particulier, les droits des communautés des Premières Nations et des Inuits du Québec.

Par ailleurs, les révisions qu'apporte le projet de loi C-13 à la *Loi sur les langues officielles* (LLO) viennent répudier un demi-siècle de bilinguisme *symétrique* et de services égaux pour les deux communautés linguistiques en situation minoritaire au Canada, soit 1,2 million de Québécois et de Québécoises anglophones, et plus d'un million de francophones hors Québec.

Les préoccupations du CSPL quant aux révisions apportées à la LLO et au projet de loi C-13 sont les suivantes :

1. L'asymétrie est envisagée pour l'application et l'interprétation des droits linguistiques au niveau fédéral. Cela signifie qu'on fera la promotion du français dans le reste du Canada et qu'on délégitimera l'anglais au Québec.
2. Il y aurait reconnaissance du français comme seule langue officielle dans le domaine du droit et une mosaïque de lois provinciales inadéquates dans l'ensemble du pays, ce qui serait juridiquement et constitutionnellement malavisé.
3. De grandes parties du document ne s'appliquent pas de manière égale aux anglophones du Québec qui sont désavantagés aux niveaux socioéconomique et démographique.
4. Il faudrait élargir les marchés du travail qui privilégient le français au Québec et dans d'autres secteurs pour inclure les communautés anglophones du Québec. L'Office québécois de la langue française (OQLF) est invité à mener des enquêtes sur la base des lois fédérales et des plaintes sans recours.

Ces mesures législatives contiennent des propositions préjudiciables à l'avenir des droits linguistiques, d'un pays bilingue, d'une communauté anglophone dynamique au Québec et d'un Canada uni. En tant que Chambre de « second examen objectif », nous demandons au Sénat d'examiner les conséquences que ces projets de loi pourraient avoir sur notre pays.

Notre mémoire législatif sur le projet de loi 96 est disponible [ici](#) en anglais, de même que notre résumé en [français](#) et en [anglais](#). Veuillez consulter notre site Web pour obtenir plus [d'informations](#).

Je serais très heureux d'avoir l'occasion de discuter directement avec vous de ces préoccupations, et ce, dans les plus brefs délais.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ces problèmes pressants.

Sincèrement,



Andrew Caddell, président
Comité spécial sur la politique linguistique
info@protegermesdroits.ca
(514) 869-6434